

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 073-217303064-20230427-23_04_056-DE

Berger
Levraut

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 6

Absents : 1

Date de convocation : 21 avril 2023

Date d'affichage : 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à RETORNAZ Dominique) - FALCOZ Corine (donne procuration à GRANGE Christian) - GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à POIROT Marie)

Était absent : CLAPPIER Pascal

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 23-04-056

Objet : Valloire Montagne Festival 2023 - Convention afférente

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Valloire accueillera du 14 au 16 juillet prochain, la troisième édition du Valloire Montagne Festival (VMF).

Pour rappel, cet évènement doit permettre de promouvoir les activités de montagne comme l'alpinisme, la via ferrata et la randonnée sur les sites de Valloire-Galibier avec comme fleurons, les aiguilles d'Arves et l'Aiguille Noire ainsi que d'autres activités comme la highline et la slackline.

Je vous présente désormais la convention afférente à cette manifestation à intervenir avec d'une part, le comité de Savoie des clubs alpins et de montagne et d'autre part, Valloire Tourisme.

Au plan communal, nonobstant la mise à disposition des parcelles communales permettant l'accueil des lieux de vie, il incombera à la collectivité notamment de mettre à disposition les chapiteaux pour accueillir les participants pour les briefings, les animations et les repas ainsi que du mobilier (tables, chaises).

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

Recevoir
L'ÉVALUÉ

ID : 073-217303064-20230427-23_04_056-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 avril 2023, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 avril 2023,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention relative à l'édition 2023 du Valloire Montagne Festival à intervenir avec le comité de Savoie des clubs alpins et de montagne et Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/05/23

Publication : 02/05/23

Valloire, le 02/05/23

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

